
*Préavis **04-2024** relatif à une demande de crédit de **CHF 54'500.00 TTC** pour le rafraîchissement, le réaménagement et l'équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier*

Date proposée pour les séances des commissions CoGef et Bâtiments :

Mercredi 27 mars 2024 à 20h00

Collège Le Montant à Genolier – Salle 423

Membre du CODIR responsable : M. Gérald GIRARDET

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

But du préavis

Le but du présent préavis est d'octroyer au Comité directeur (CODIR) un crédit pour le rafraîchissement, le réaménagement et l'équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE (Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs) dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier

Exposé des motifs

Avec la journée continue de l'écolier, l'école n'est plus seulement un lieu d'enseignement, mais également un lieu de vie, au moment du repas et de la pause de midi.

Les autorités doivent veiller à la création de bonnes conditions d'apprentissage et de travail, à l'instauration d'un bon climat éducatif, d'un bon climat de collaboration, et au développement d'un environnement de formation et de travail adéquat.

La salle des maîtres est un des éléments qui participe à l'atteinte de l'objectif global susmentionné.

En effet, la salle des maîtres remplit plusieurs fonctions :

- Elle est un lieu de pause et de détente
- Elle permet de créer un lien humain. C'est un espace où les enseignants aiment s'y retrouver et apprendre à se connaître.
- C'est un espace qui se veut convivial et qui facilite la création d'une dynamique d'équipe
- C'est un espace dans lequel on (le conseil de direction ou les collègues) peut inciter des collègues à y entrer pour partager leurs difficultés, leurs problèmes...
- Elle est un lieu d'échanges et de partage que ce soit professionnel ou personnel
- Elle doit être une source d'informations, un lieu dans lequel on peut trouver tous les renseignements utiles et nécessaires à la vie de l'école.

En résumé, la salle des maîtres doit pouvoir répondre à une variété de besoins. Dans ce sens, l'organisation de cette salle s'articule autour d'espaces différents et bien définis : espace de détente, espace de travail, espace de ressources et zone d'informations.

Ci-après les normes et recommandations de l'Etat de Vaud en ce qui concerne l'équipement de la salle des maîtres (*Source : Règlement des constructions scolaires primaires et secondaires, art. 5 (RCSPS, 2020), Normes et recommandations - Salle des maîtres*)

Mobilier et installations obligatoires

- Porte-habits à l'entrée.
- Panneaux d'affichage (et/ou mur aimanté)
- Tables et sièges de travail
- Casiers à clé et/ou ouverts, 1 par enseignant-e-s.

Matériel ou équipement d'exploitation

- 1 téléphone fixe
- Poubelles pour le tri des déchets
- Matériel de nettoyage (balai, serpillère, chiffons, produits etc.)
- Bloc de cuisine équipé, y compris four et/ou micro-ondes
- Réfrigérateur-congélateur

- Fauteuils, canapés
- Lave-vaisselle
- Machine à café
- Distributeur de boissons

Problématiques de la salle des maîtres actuelle dans le collège de l'OUJON.

L'aménagement et l'équipement de la salle des maîtres dans le collège de l'OUJON ne permettent pas de remplir les fonctions précitées. Parmi les motifs explicatifs, il y a entre autres :

- le nombre d'enseignants et autre personnel utilisateur de la salle des maîtres qui a augmenté
- les flux : 35 enseignants voire plus qui arrivent à la salle de pause, en même temps, sur 30 minutes de pause à midi,
- 35 enseignants voire plus qui arrivent à la salle de pause, en même temps, sur 15 minutes, de pause-café.
- l'absence d'un équipement qui permet aux enseignants en pause de prendre leur repas sans trop d'attente.
- un aménagement qui ne permet pas de séparer les espaces comme indiqué ci-dessus
- l'absence des espaces de rangement tend à rendre cet espace moins ordonné et moins convivial.

Rafrâchissement, réaménagement et équipement de la salle des maîtres.

Un groupe de travail composé d'utilisateurs et du responsable des bâtiments de l'AISGE s'est réuni pour formuler une proposition de réaménagement et d'équipement de la salle des maîtres, à même de répondre aux besoins des enseignants.

Besoins identifiés : rafraîchissement de l'espace, délimitation des espaces, 45 places assises, minimum 11 tables et 45 chaises, cuisine équipée, créer des espaces de rangements, fauteuils indépendants pour une modulation infinie dans la grande salle comme dans la petite salle de « retraite » qui se trouve entre la cuisine et le bureau des doyens, voir le plan annexé.

Pour répondre à ces besoins, un renouvellement du mobilier qui est en place depuis 2001 est nécessaire. Pour dissocier les espaces, il a été imaginé une zone de casiers bien distincte et séparée de la salle de restauration, ainsi que de celle de la pause-café. Ce sera un espace plus discret pour déposer ses effets personnels (en toute discrétion sans être dérangé ni apostrophé par un (e) collègue).

Les enseignants ont besoin de se restaurer dans un laps de temps qui ne dépasse pas 30 minutes. Le projet vise à réduire les temps d'attente et à augmenter la convivialité des lieux. Pour aller dans ce sens, il est question d'équiper la cuisine de deux réfrigérateurs, d'un congélateur, d'un lave-vaisselle cycle court et de quatre micro-ondes.

La nouvelle salle des maîtres rafraîchie et réaménagée sera un lieu plus convivial et agréable, pour la prise des repas et des discussions entre collègues. L'aménagement d'une petite salle de « retraite » permettra à l'enseignant qui en ressent le besoin, de se retirer.

Coûts d'aménagements

Comparatif des offres - réaménagement salle des maîtres, bâtiment l'Oujon

CUISINE	Dimensions	Quantité	Fournisseur 1	Prix/pièce	Total TTC	Fournisseur 2	Prix/pièce	Total TTC	Fournisseur 3	Prix/pièce	Total TTC
Livraison, pose		1	Dal-Moro		29'970.24 CHF	Schmidé		24'791.74 CHF	IKEA		17'703.63 CHF
Raccordement sanitaire		1			700.00 CHF			700.00 CHF			700.00 CHF
TOTAL CUISINE TTC					30'670.24 CHF			25'491.74 CHF			18'403.63 CHF
MOBILIER	Dimensions	Quantité	Fournisseur 1	Prix/pièce	Total TTC	Fournisseur 2	Prix/pièce	Total TTC	Fournisseur 3	Prix/pièce	Total TTC
Table	160x80	11	Cuche Särli	412.00 CHF	4'532.00 CHF	Kinnarps	402.07 CHF	4'422.77 CHF	IKEA	199.00 CHF	2'189.00 CHF
Chaise empilable		45	Cuche Särli	101.00 CHF	4'545.00 CHF	Kinnarps	170.24 CHF	7'660.80 CHF	IKEA	79.95 CHF	3'597.75 CHF
Table haute	80x111	3	Cuche Särli	769.00 CHF	2'307.00 CHF	Kinnarps	414.47 CHF	1'243.41 CHF	IKEA	299.00 CHF	897.00 CHF
Chaise haute		6	Cuche Särli	229.00 CHF	1'374.00 CHF	Kinnarps	308.24 CHF	1'849.44 CHF	IKEA	99.95 CHF	599.70 CHF
Fauteuil sans accoudoir		14	Cuche Särli	719.00 CHF	10'066.00 CHF	Kinnarps	1'034.36 CHF	14'481.04 CHF	IKEA	44.95 CHF	629.30 CHF
Table basse		3	Cuche Särli	573.00 CHF	1'719.00 CHF	Estimation car hors devis		2'000.00 CHF	IKEA	199.00 CHF	597.00 CHF
TOTAL MOBILIER					24'507.00 CHF			31'057.46 CHF			8'509.75 CHF
TRAVAUX RÉNOVATION	Dimensions	Quantité	Fournisseur 1	Prix/pièce	Total TTC	Fournisseur 2	Prix/pièce	Total TTC	Fournisseur 3	Prix/pièce	Total TTC
Menuiserie			Portmann		1'730.00 CHF	Portmann		1'730.00 CHF			
Peinture			Trobesa		8'377.75 CHF	Romet		8'215.60 CHF			
TOTAL TRAVAUX RÉNOVATION					10'107.75 CHF			9'945.60 CHF			0.00 CHF

Recommandation de la Direction [Cliquez ici pour plus d'infos](#)

Cuisine	18'403.63 CHF
Mobilier	24'507.00 CHF
Travaux rénovation	10'107.75 CHF
Divers et imprévus + 2.7% (arrondi)	1'431.49 CHF
TOTAL	54'500.00 CHF

Pour réaménager cet espace sans faire de dépenses superflues, l'AISGE a porté une attention particulière à ce point pour que l'investissement soit calculé au plus juste tout en maximisant le confort et l'esthétique des lieux.

- a gardé les casiers existants et les a réorganisés en couloir avec un mur en façade où l'on trouvera des fauteuils sans accoudoirs pour une modulation et mobilité parfaites selon les besoins

Financement

Le CoDir sollicite l'autorisation de financer le coût des travaux par le fonds de rénovation et le coût du mobilier par la trésorerie courante.

Amortissement

Le montant du mobilier de CHF 24'507.00, utilisé pour l'acquisition de nouveaux mobiliers, sera amorti sur une période de 5 ans, conformément aux nouvelles directives du MCH2. Cela représente un montant annuel de CHF 4'900.00.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, le Comité directeur de l'AISGE propose au Conseil Intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- Vu le préavis 04/2024 (législature 2021-2026) relatif à une demande de crédit de **CHF 54'500.00 TTC** destiné au rafraîchissement, réaménagement et équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE dans le Collège « L'Oujon » – sis à Genolier
- Ouï le rapport de la commission des « Bâtiments » chargée d'étudier ce projet
- Ouï le rapport de la commission de Gestion/Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- I. **d'accepter** le préavis 04/2024 relatif à une demande de crédit de **CHF 54'500.00 TTC** destiné au rafraîchissement, réaménagement et équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE dans le Collège « L'Oujon » – sis à Genolier ;
- II. **d'accorder** au Comité directeur de l'AISGE un crédit de **CHF 54'500.00 TTC** et d'autoriser ces travaux ;
- III. **d'autoriser** le Comité Directeur de l'AISGE de financer ces travaux par la trésorerie courante et par le fonds de rénovation.

Ainsi délibéré par le CODIR AISGE dans sa séance du 20 mars 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Annexe : plan du projet

